

BOUGY-VILLARS



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 05-2022

AU CONSEIL GENERAL

**Demande de crédit de CHF 670'000.- pour la réalisation d'une cave communale et locaux, remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane, parcelle 21.**

Dates et lieu proposés pour la séance de la Commission financière :

Mercredi 11 mai 2022 à 18h00 à la Maison Bodzérane

Commission ad'hoc :

Lundi 23 mai 2022, à 18 h00 à la Maison Bodzérane

Bougy-Villars, le 3 mai 2022

AU CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

## **1 Préambule**

Pour donner suite à l'acceptation par le Conseil Général du préavis no 1/2021 relatif à une demande de crédit pour l'exploitation d'un chauffage à distance à Bougy-Villars, la municipalité doit repenser la distribution de ses locaux.

## **2 Situation**



## **3 Etat actuel**

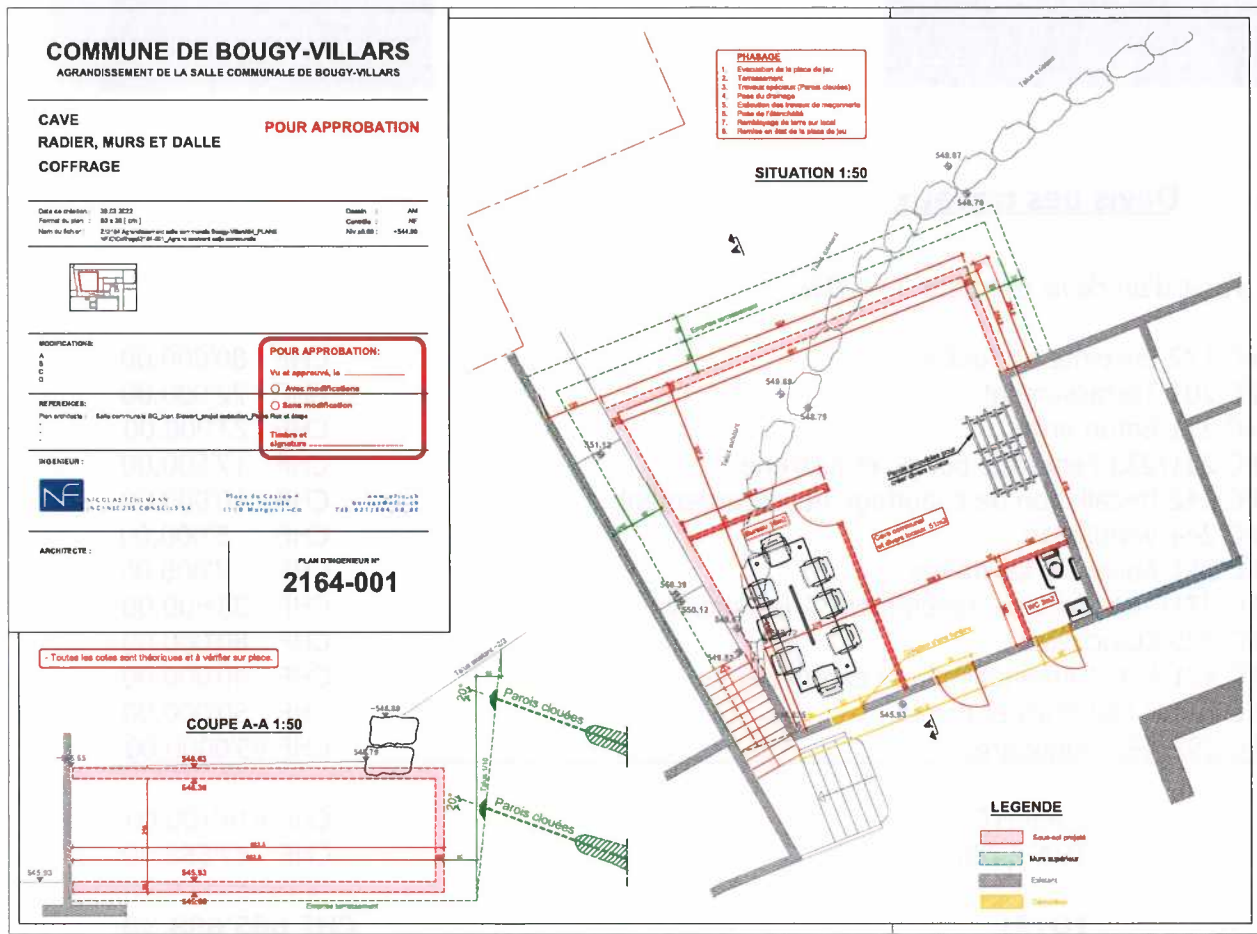
Le bâtiment de l'ancien collège n'offre pas de caves aux locataires des deux appartements. Des solutions provisoires ont été trouvées mais ces dernières ne sont pas optimales (local technique, local poubelle de la Maison Bodzérane). Le préavis 4/2020, relatif au réaménagement et la valorisation de la Grand Rue, prévoyait dans le local des pompes : des caves pour les locataires de l'ancien collège, un abri bus et un espace de stockage pour l'auberge. Le local n'est pas assez grand pour y recevoir tous ces éléments. Par ailleurs, l'auberge n'a pas de local pour y entreposer ses déchets. Un des WC publics a dû être libéré afin de permettre à l'auberge d'entreposer son container. Le WC public restant n'est pas aux normes pour recevoir les personnes à mobilité réduite.

## 4 Projet

La cave communale, où est entreposé actuellement le vin, servira d'entrepôt pour les pellets du Chauffage à distance (CAD).

Le bureau du Conseil général et les commissions n'ont pas de local approprié pour se réunir. Un WC public, aux normes handicapés, doit être créé. La cave communale doit être déplacée.

La Municipalité propose la réalisation d'un espace d'une surface approximative de 77 m<sup>2</sup> en sous-sol, situé sous la place de jeux actuelle, dans le prolongement des WC publics existants. La rénovation de la place de jeux fera l'objet d'un autre préavis.



Dans ce local est prévu :

- Une cave communale pour l'entrepôt du vin
- La création de divers locaux avec des parois amovibles
- Un WC public – aux normes handicapés de 3 m<sup>2</sup>
- Un bureau du conseil général et salle de réunion pour les commissions, divers de 16 m<sup>2</sup>

Profitant de ce chantier et suite à une infiltration, il est nécessaire de procéder à la réfection de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane. En effet, une dégradation des peintures intérieures, principalement dans le couloir parallèle à la cuisine et dans les vestiaires, confirme l'état de la situation.



## 5 Devis des travaux

Il s'agit d'un devis estimatif +/- 20%.

CFC 172 Enceinte de fouille	CHF 80'000.00
CFC 201 Terrassement	CHF 72'000.00
CFC 211 Béton armé	CHF 123'000.00
CFC 221/233 Fenêtres, portes et lustrerie	CHF 17'500.00
CFC 242 Installation de chauffage et raccordement	CHF 10'000.00
CFC 244 Ventilation	CHF 5'000.00
CFC 251 Appareils sanitaires	CHF 7'000.00
CFC 271/281 Cloisons, revêtement & isolations	CHF 38'600.00
CFC 325 Étanchéité	CHF 80'000.00
CFC 421 à 452 Aménagements extérieurs	CHF 40'000.00
CFC 524 à 583 Frais et divers	CHF 50'000.00
CFC 292/492 Honoraires	CHF 95'0000.00

Total HT	CHF 618'100.00
TVA 7,7%	CHF 47'588.30

**TOTAL CHF 665'688.30**

## 6 Calendrier

Mise à l'enquête publique	début juillet 2022
Appels d'offres selon les marchés publics	2 <sup>ème</sup> semaine de juillet
Adjudications entreprises	18 août 2022
Travaux spéciaux/terrassement	4 <sup>ème</sup> semaine d'août
Travaux de gros œuvre	début octobre
Travaux du second œuvre	fin novembre
Etanchéité	fin novembre
Travaux du second œuvre	mi janvier 2023
Aménagements extérieurs	mi février 2023
Remise de l'ouvrage	6 avril 2023

## **7 Financement**

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes de la Commune. Il sera amorti sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».

Cet immeuble fera partie du patrimoine administratif de la Commune étant donné qu'il s'agira d'un bâtiment affecté à des tâches d'utilité publique (art. 26 al.1 let. d R. comptabilité des communes).

### **Frais de fonctionnement**

La création de ces locaux génèrera de nouveaux frais annuels d'exploitation pour l'électricité et le chauffage, la Municipalité estime que ces frais seront inférieurs à CHF 1'500.-.

Il faut aussi noter que la Commune est soumise à un intérêt négatif sur ses avoirs de 0.75%, les nouvelles charges de fonctionnement seront largement couvertes par l'économie de CHF 4'725.00 d'intérêts négatifs annuels induite par cet investissement.

## **8 Conclusion de la Municipalité**

Considérant le changement et le manque de locaux, la Municipalité profite de la bonne situation financière de la Commune pour prévoir ces travaux.

De plus, ceux-ci pourront être réalisés avant le chantier de réaménagement de la Grand Rue, évitant ainsi de devoir creuser à nouveau.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### CONCLUSIONS

LE CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Vu le préavis N° 05-2022 de la Municipalité du 3 mai 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **D'accorder un crédit d'étude de CHF 670'000.- pour la réalisation d'une cave communale, divers locaux ainsi que la remise à neuf de l'étanchéité de la terrasse de la Maison Bodzérane.**
- **De financer ce crédit par les liquidités courantes de la Commune et de l'amortir sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».**

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic  
  
Claude-Olivier Rosset

  
COMMUNE DE BOUGY-VILLARS  
1391 - 600 ANS - 1991

La Secrétaire  
  
Fabienne Aeby

Membre de la Municipalité concernée : Mme Mary-Claude Liang Municipale